



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



Développement Durable

Communication  
sur le Progrès

Années 2020/2021

## Sommaire

- 3 Le développement durable, une base pour notre avenir.
- 4 Nos engagements 2020 - 2023
- 6 Nos actions 2019
- 7 Droit de l'homme
- 9 Droit du travail
- 11 L'environnement
- 14 Lutte contre la corruption
- 16 Nos fondamentaux

COP HEDIS 2020



HEDIS et ses 12 filiales  
 AED - BHE - Blanc - Daugeron - Fichot Hygiène  
 Gama 29 - ICA Hygiène - Nicolas Entretien - Orru  
 Socoldis - Sodiscol - Sopecal Hygiène

## LE DEVELOPPEMENT DURABLE, UNE BASE POUR NOTRE AVENIR.



Global Compact France, la continuité d'un changement inspiré par cette volonté forte de bien faire, de mieux faire.

Si un grand nombre des préoccupations du Compact Global des Nations Unies était déjà pris en compte chez HEDIS bien avant notre adhésion, nous poursuivons quotidiennement nos efforts afin de diffuser au maximum les principes fondamentaux.

La motivation suscitée par une telle démarche dans notre univers professionnel, démontre l'intérêt accordé aux valeurs de respect de l'environnement, de droit de l'homme, de droit du travail,

ainsi que de la lutte contre la corruption.

Nous tenons ainsi à remercier tous nos partenaires et l'ensemble de nos équipes pour leur soutien, et sommes heureux de pouvoir éditer ce livret récapitulatif soulignant nos principales avancées depuis un an.

Cet état d'esprit doit nous permettre d'évoluer vers un monde plus sain, mais il nécessite l'investissement de tous.

Éric LUBIN

Directeur Général

**Groupe HEDIS**

# COP Hedis

# NOS ENGAGEMENTS 2020 - 2023



## **Droits de l'homme**

Respecter la réglementation par :

- Une charte des droits de l'homme
- Une charte sur l'égalité femmes et hommes



## **Droit du travail**

Prévenir pour réduire les risques par :

Le respect de la réglementation et des normes

- L'analyse et la réduction des risques
- L'animation sur le terrain



## **L'environnement**

Préserver les ressources et prévenir des pollutions par :

- Le respect de la réglementation et des normes
- La valorisation de nos déchets
- La réduction de nos consommations énergétiques



## **Lutte contre la corruption**

Respecter la réglementation par :

- Une charte déontologique

# Nos actions 2019



# Droit de l'homme

Notre chaîne d'approvisionnement étendue et flexible offre à nos clients la possibilité de choisir parmi une large gamme de produits pour répondre à leurs besoins commerciaux. Nos processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement garantissent que ces produits sont fabriqués et obtenus de manière responsable. Nous avons l'intention de développer et de maintenir des relations déontologiques avec les fournisseurs, fondées sur des avantages mutuels et axées sur un engagement commun de répondre aux exigences de nos clients.

Nous considérons les fournisseurs comme des partenaires et travaillons avec eux dans le but de réaliser nos aspirations de politique en matière de responsabilité sociétale (« RSE ») dans la fourniture de nos produits et services. Nous nous sommes engagés à collaborer avec nos principaux fournisseurs de produits pour veiller à ce que des normes adéquates soient maintenues dans tous les domaines de la RSE.

Cette politique vise à garantir que le Groupe Hedis s'approvisionne en produits de manière déontologique et cohérente, tout en travaillant avec les fournisseurs pour améliorer leurs pratiques sociales et environnementales. Elle contient les éléments suivants :

## **Évaluation des risques :**

Nous effectuons périodiquement une évaluation des risques de notre base de fournisseurs afin de détecter les risques sociaux, notamment les risques d'esclavage moderne et de corruption, au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Cela nous permet de concentrer notre attention et nos ressources sur les zones les plus exposées au risque.

## **Normes des fournisseurs :**

Le Code de conduite fournisseurs définit nos attentes envers les fournisseurs dans les domaines du droit du travail et des droits de l'homme, de l'environnement, de la santé et de la sécurité, de la déontologie et des systèmes de gestion. Le Code s'applique à la sélection et à la conservation de tous les fournisseurs qui approvisionnent le Groupe Hedis en produits et en services. Nous nous attendons à ce que les fournisseurs qui travaillent avec le Groupe Hedis acceptent et appliquent nos normes. Cela s'applique également aux sous-traitants.

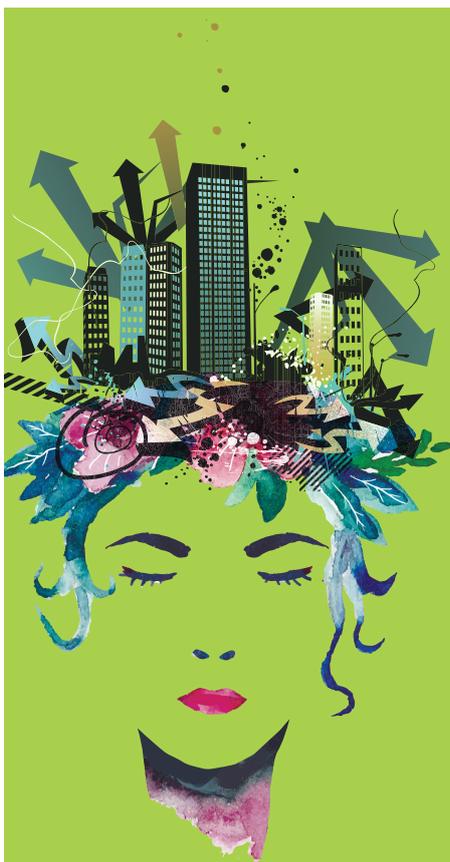
Les éléments clés du Code de conduite fournisseurs sont les suivants :

- Nous exigeons le respect des exigences minimales reconnues internationalement en matière de bien-être et de conditions de travail des employés, telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail ou l'Ethical Trading Initiative, qui interdisent tout particulièrement le travail des enfants, le travail forcé (notamment l'esclavage et la traite des êtres humains), les salaires inéquitables et la durée du travail abusive, la discrimination et l'interdiction de liberté d'association.
- Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils fassent preuve d'honnêteté dans leurs relations avec les autres et respectent toutes les lois et réglementations correspondantes en vigueur en matière de fraude et de lutte contre les pots-de-vin et la corruption. Nos fournisseurs doivent respecter les principes de concurrence loyale et se conformer aux lois antitrust, ainsi qu'au droit de la concurrence des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.



Lorsqu'il existe des accords contractuels avec les fournisseurs, ces accords doivent contenir des clauses obligeant le fournisseur concerné à respecter notre Code de conduite fournisseurs.

COP HEDIS 2020



## En 2019 nous avons :

- Déployer une charte de bonne conduite
- Agi en faveur de la diversité et de la lutte contre les discriminations

## Nos résultats :

- 100% de nos collaborateurs ont adhéés à nos valeurs et principes

## Nos objectifs :

- Mise en place une charte sur l'égalité hommes et femme
- Mise en place d'un code de conduite



# Droit du travail

La santé et la sécurité de nos employés, sous-traitants et visiteurs sont une priorité pour le Groupe Hedis. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et sain et à améliorer continuellement nos performances en matière de santé et de sécurité.

Bien que le respect des obligations légales au sein de notre juridiction constitue notre exigence minimale, nous cherchons également à relever et à partager les meilleures pratiques dans l'ensemble de nos activités afin de garantir la prise en charge de tous les risques importants.

Nous mettons en place des systèmes de gestion pour nous assurer de respecter les lois sur la santé et la sécurité et pour améliorer continuellement nos performances en matière de santé et de sécurité. Nos systèmes de gestion de la santé et de la sécurité couvriront au minimum :

- **La sécurité des entrepôts.**

Nous nous assurons que nos entrepôts sont aménagés et équipés de manière appropriée et que notre personnel est formé pour minimiser les risques liés aux manipulations, ainsi que pour assurer un bon entretien afin de réduire les risques de trébuchement, de glissade et de blessure.

- **La sécurité des véhicules.**

Nos chauffeurs reçoivent une formation régulière et nos flottes de véhicules sont bien entretenues. Nous continuons à introduire des systèmes de surveillance appropriés dans nos flottes et à examiner les accidents pour améliorer l'efficacité et la sécurité.

Nous surveillons, auditons, examinons et rendons compte de notre performance en matière de santé et de sécurité pour démontrer la conformité et soutenir l'amélioration continue de notre performance.

Nous rendons compte publiquement de notre performance en matière de santé et de sécurité par rapport aux objectifs et finalités publiés. Les performances en matière de santé et de sécurité de nos entreprises sont régulièrement communiquées à la direction et examinées par celle-ci. Nous fournissons les ressources, la supervision et la formation appropriées et tenons les personnes au courant des problèmes qui affectent leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

Nous signalerons les accidents, les incidents et les accidents évités de justesse, et enquêterons sur ceux-ci, pour améliorer notre gestion de la santé et de la sécurité. Les leçons tirées de tels événements seront utilisées pour prendre des mesures correctives afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

## En 2019 nous avons :

- Réalisé des formations gestes et postures pour nos logisticiens
- Renforcé la sensibilisation à l'ergonomie au poste de travail pour nos salariés
- Déployé un plan de formation dédié à la santé et sécurité
- Effectué des audits sécurités sur l'ensemble de nos sites

## Nos résultats :

- 100% de nos logisticiens sont formés aux gestes et postures
- 100% de nos salariés sont sensibiliser à l'ergonomie au poste de travail
- 1 plan de formation santé et sécurité sur chacune de nos filiales
- 12 audits santés et sécurités réalisées

## Nos objectifs :

- Améliorer la culture santé et sécurité de nos salariés
- Développer l'automatisation de nos outils logistiques
- Former et sensibiliser les managers à l'outil STOP (Sécurité au Travail par l'Observation Préventive)





# L'environnement

Nous reconnaissons que l'approvisionnement, la consolidation, la distribution et l'utilisation de nos produits impliquent l'utilisation de ressources naturelles et peuvent générer des émissions et des déchets.

Notre but est de réduire notre impact sur l'environnement, notamment les facteurs qui contribuent au changement climatique, par le respect de la législation et des normes environnementales, en garantissant que nos principaux impacts soient pris en compte.

De plus, nous promovons l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie dans notre chaîne d'approvisionnement ainsi que dans nos propres opérations.

## **Chaîne d'approvisionnement**

Nous adoptons une approche fondée sur les risques en matière d'évaluation et d'audit des fournisseurs. Les fournisseurs qui manquent à satisfaire à toutes les exigences se verront accorder la possibilité de se conformer pleinement pendant une période qui sera jugée appropriée aux circonstances. Si un fournisseur n'effectue pas suffisamment d'efforts, cela pourrait entraîner une suspension ou une rupture de la relation que nous entretenons avec lui.

Nous respecterons toutes les exigences légales concernant les matières premières et les processus de fabrication (p. ex. le Règlement européen dans le domaine du bois, REACH) en rapport avec nos gammes de produits afin de garantir une totale conformité, nous développons et maintenons des processus et des contrôles appropriés.

Nous cherchons uniquement à acheter des produits de fibre de bois issus de sources responsables et n'accepterons pas sciemment de notre chaîne d'approvisionnement des produits à base de papier pouvant contenir de la fibre de bois récoltée illégalement ou provenant de zones forestières protégées.

## **La sécurité des véhicules**

Nos chauffeurs reçoivent une formation régulière et nos flottes de véhicules sont bien entretenues. Nous continuons à introduire des systèmes de surveillance appropriés dans nos flottes et à examiner les accidents pour améliorer l'efficacité et la sécurité.

Nous surveillons, auditons, examinons et rendons compte de notre performance en matière de santé et de sécurité pour démontrer la conformité et soutenir l'amélioration continue de notre performance.

## Opérations

Dans nos opérations, nous examinons et mettons-en œuvre en permanence des activités et des systèmes de gestion afin de nous assurer que nos principaux impacts sur l'environnement sont pris en compte comme suit :

- **Énergie.**

Nous cherchons continuellement à réduire la quantité de carburant utilisée par notre flotte de véhicules en introduisant des véhicules écoénergétiques, des systèmes de routage et en améliorant les compétences des conducteurs. En outre, nous nous efforçons de réduire l'électricité utilisée pour l'éclairage de nos entrepôts en utilisant les technologies disponibles et, si possible, en adaptant les bâtiments. Nous chauffons les entrepôts uniquement lorsque cela est nécessaire en raison de réglementations ou de conditions météorologiques froides. Nous envisageons également l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, le cas échéant.

- **Déchets**

Nous encourageons la réduction des déchets par l'élimination des emballages et la réutilisation et le recyclage dans l'ensemble de nos activités

Bien que la consommation d'eau associée à nos activités soit limitée, nous encourageons également l'utilisation responsable de l'eau dans toutes nos activités.

Nous surveillons, auditons et rendons compte de notre performance environnementale, en particulier en ce qui concerne nos émissions d'énergie et de gaz à effet de serre.

## Clients

Nous fournissons des livraisons consolidées de nos produits grâce à l'utilisation de notre vaste infrastructure d'entrepôt et de chaîne d'approvisionnement. Cela nous permet d'offrir à nos clients une solution efficace et à guichet unique, réduisant ainsi la consommation de carburant et les émissions de carbone et la génération de déchets.

Nous examinons activement les aspects de durabilité des catégories de produits et, le cas échéant, développons et



proposons d'autres produits plus durables, tels que des produits à contenu recyclé ou fabriqués à partir de matériaux provenant de sources renouvelables. Nous rechercherons des partenariats avec les clients pour identifier des produits/services permettant de minimiser les déchets, par l'intermédiaire de programmes de reprise ou de recyclage.

Nous travaillons avec nos fournisseurs et nos clients pour optimiser la conception des produits et des emballages et promouvoir activement l'utilisation de produits et de matériaux pouvant être recyclés. Le personnel des ventes est formé pour comprendre et démontrer les avantages des produits durables et pour aider nos clients à prendre des décisions concernant les produits et les emballages qui les aideront à atteindre leurs propres objectifs de durabilité.



## En 2019 nous avons :

- Développer le recyclage de nos déchets
- Améliorer la valorisation de nos déchets
- Augmenter nos voitures « basse consommation »
- Déployer une communication éco-responsable

## Nos résultats :

- 100% des plateformes logistiques tris les déchets
- 1 démarche de valorisation de nos déchets
- 1 compacteur carton/plastique a été mise en place
- 1 nouvelle gamme de produit éco conçu

## Nos objectifs :

- Réduire notre empreinte carbone
- Augmenter la valorisation de nos déchets
- Former et sensibiliser l'ensemble de nos salariés à une conduite éco-responsable



Nous sommes déterminés à assurer que nos affaires soient conduites dans le respect absolu de normes déontologiques, professionnelles et juridiques très rigoureuses. Dans le cadre de son engagement en faveur de pratiques commerciales déontologiques, le Groupe Hedis ne tolérera aucune forme de pots-de-vin ou de corruption.

La présente politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption décrit le comportement à adopter et les principes à suivre pour soutenir cet engagement. Elle décrit notamment les politiques et procédures du Groupe Hedis destinées à assurer la conformité avec la loi « Bribery Act » du Royaume-Uni et la loi « Foreign Corrupt Practices Act » des États-Unis.

Les exigences définies dans cette politique s'appliquent à toutes les filiales du Groupe Hedis et à leurs employés. Elle s'étend également aux agents, représentants et intermédiaires qui agissent pour le compte du Groupe Hedis partout dans le monde.

Compte tenu de la gravité des infractions à la législation et à la réglementation en matière de lutte contre les pots-de-vin et la corruption, la non-application de cette politique par un employé, intentionnellement ou par négligence, peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la cessation de l'emploi. Le non-respect par un tiers de la politique peut entraîner la cessation de la relation commerciale.

## Réglementations

Des lois spécifiques contre les pots-de-vin et la corruption existent dans la plupart des pays du monde. Les filiales du Groupe Hedis doivent respecter les lois qui sont applicables à leurs activités. Si aucune législation contre les pots-de-vin et la corruption ne s'applique ou que ses normes sont inférieures à celles prévues par la loi « Bribery Act 2010 » du Royaume-Uni (et dans cette politique), les entreprises du Groupe Hedis doivent respecter les dispositions de la loi « Bribery Act 2010 » et chercher à obtenir des conseils juridiques le cas échéant.



La loi « Bribery Act 2010 » du Royaume-Uni contient des dispositions relatives aux crimes de corruption, aux victimes de corruption, à la corruption d'agents publics étrangers et au manquement des organisations commerciales à empêcher la corruption en leur nom. Cette loi s'applique à toutes les infractions commises au Royaume-Uni et à celles commises hors du Royaume-Uni, mais par des filiales d'organismes constitués au Royaume-Uni, et ce, même dans certains cas où ces infractions sont autorisées par la législation locale. Cette loi contient une infraction applicable aux entreprises qui engage la responsabilité pénale de toute entreprise constituée au Royaume-Uni n'ayant pas empêché un acte de corruption de la part de quiconque fournissant des services pour cette entreprise ou en son nom. Cela peut comprendre des employés, des agents, des représentants, des intermédiaires, des filiales et des coentreprises.

La loi « Foreign Corrupt Practices Act 1977 » des États-Unis interdit de donner ou d'offrir de l'argent, des cadeaux ou tout autre objet de valeur à un représentant du gouvernement étranger ou à une partie gouvernementale étrangère dans le but de les influencer ou de les forcer à exercer une influence quelconque pour aider l'entreprise à obtenir ou à conserver des contrats. La loi s'applique aux entreprises américaines et à toute personne agissant en leur nom.

## En 2019 nous avons :

- Responsabilisé nos salariés aux règles commerciales à suivre
- Responsabilisé nos commerciaux à la loi sur la concurrence
- Responsabilisé nos commerciaux au code de déontologie du Groupe Hedis

## Nos résultats :

- 1 document « ligne de conduite » a été créé reprenant les règles en matière de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
- 1 numéro vert pour alerter et signaler toutes anomalies ou situations suspects.

## Nos objectifs :

- Développer notre code de conduite
- Sensibiliser nos salariés aux principes et normes définis par notre code de conduite



## Un investissement sans faille

Depuis plusieurs années, le Groupe Hedis valorise le tri et le traitement des déchets aussi bien dans les bureaux (papiers, bouteilles plastique et verre) que dans les dépôts (cartons, films). Traitement des déchets industriels en conformité avec le Code de l'Environnement, les objectifs du Grenelle de l'environnement et la démarche ISO 14001 (valorisation des papiers, cartons, plastiques, bois).

Le Déchet Industriel Banal (DIB) est trié et mis dans 2 conteneurs de 1000 litres, ils sont vidés toutes les semaines.

Le déchet ménager est entreposé dans les conteneurs de 1000 litres avec le DIB (poubelles des bureaux et cafétéria)

Le déchet carton est plié à plat, stocké et vidé dans la benne ECO DI\*\*

Le déchet plastique est mis en sachet, stocké et vidé dans la benne ECO DI\*\*

Le déchet papier bureau est collecté à la source dans des cocottes qui sont vidées dans la benne ECO DI\*\*.

Nous tenons à disposition dans l'entrepôt un carton ou chaque salarié verse le contenu de sa cocotte à papier.

Le déchet chimique sera entreposé par famille (Acide, Base, Chlore,) dans les bacs de rétention et sera pris en charge par CDS.



## Une ligne de conduite

En adhérant au Global Compact des Nations Unies, le Groupe Hedis confirme son engagement à refuser toute forme de corruption.

Les conditions d'achat sont définies dans des accords écrits entre le Groupe Hedis (et ses filiales) et ses fournisseurs.

Les conditions de référencement d'un fournisseur au sein du Groupe sont :

- Ses engagements dans le développement durable
- Son offre produit
- Ses conditions tarifaires

La centralisation des achats nous permet de prévenir les pratiques de corruption active et/ou passive au sein des processus achats (dessous de table, extorsions, fraudes, règles relatives aux cadeaux et invitations, etc.) ; définir et prévenir les conflits d'intérêts ; s'assurer du respect par les fournisseurs des standards en matière de prévention de la corruption.

A ce jour, le Groupe HEDIS n'a enregistré aucune affaire juridique mettant en cause des responsabilités civiles et pénales et plus particulièrement concernant les thèmes définis au Global Compact.

**HEDIS**

140 rue Victor Hugo  
92300 LEVALLOIS PERRET

**Réseaux sociaux**

[https://www.linkedin.com/company/  
groupe-hedis](https://www.linkedin.com/company/groupe-hedis)

**En ligne**

[www.groupe-hedis.com](http://www.groupe-hedis.com)  
[contact@groupe-hedis.com](mailto:contact@groupe-hedis.com)